

“All we need is love¹”

Note sur la stratégie de Lisbonne

Position de la Fédération des Étudiant(e)s
Francophones (F.E.F.) adoptée au Conseil fédéral
du 12 mars 2007

¹ Hommage à notre cher camarade Guéric.

Table des matières

Introduction	3
Un petit bout d'histoire...	4
Deux concepts centraux dans la stratégie de Lisbonne	6
Critique de l'application de Lisbonne à l'enseignement supérieur	9
1. Considérations générales et décryptage de la terminologie	9
Un système d'éducation de grande qualité ?	9
Un système d'éducation efficace ?	11
Un système d'éducation équitable ?	11
2. Menaces directes pour notre système d'enseignement supérieur	13
Augmentation des frais d'études	13
Remplacement des bourses par des prêts d'études	14
Concentration sur les bénéficiaires économiques	15
Excellence et élite	15
3. La Méthode Ouverte de Coordination (MOC)	16
4. Rôle des étudiant-e-s dans Lisbonne	16
Une seule revendication: accepter toutes nos revendications!	18
Annexe : Méthode ouverte de coordination	19
Bibliographie	20
Articles de presse	20
Sites internet	20
Divers	21

Introduction

La stratégie de Lisbonne (SL) est, sans aucun doute, le sujet d'actualité par excellence de l'Union européenne. En effet, toutes les publications de l'Union y font référence, qu'elles aient pour objet la croissance économique, la création d'emplois, le volet social, la recherche, l'innovation ou l'éducation.

Mais concrètement qu'est-ce que cette stratégie? En quoi concerne-t-elle le monde de l'enseignement et donc nous étudiants?

D'aucun n'hésite pas à la présenter comme la stratégie du renouveau économique de l'UE, d'autres, stigmatisant le peu de progrès accomplis, la considèrent déjà comme un échec.

Pour la FEF, elle représente, un processus européen marqué par la libéralisation venant remettre en question la préservation et le développement d'un système d'enseignement de qualité et accessible à tous.

Avant de développer l'argumentaire qui sous-tend la position de la FEF, il convient de rappeler les objectifs de la SL et d'évoquer les moyens mis en œuvre pour sa réalisation.

Ensuite, nous analyserons les effets de la SL en matière d'enseignement en nous focalisant sur l'enseignement supérieur. En outre, nous argumenterons sur les dangers de cette politique supranationale pour la communauté étudiante.

Par ailleurs, nous détaillerons la politique de mise en œuvre de la SL, c'est-à-dire la méthode ouverte de coordination (la MOC), nous aborderons le défi qu'elle représente pour les acteurs sociaux.

Enfin, nous concluons par la position claire et définie que nous, Fédération des Etudiant(e)s Francophones, défendons en matière d'enseignement supérieur dans la SL.

Un petit bout d'histoire...

En 2000, lors d'un Conseil européen² tenu à Lisbonne, nos chefs de gouvernements fixe comme objectif stratégique de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion*³. »

La SL a été mise en place en vue de mettre l'Union européenne aux bonnes place dans la compétition mondiale avec les grands blocs économiques (USA et Japon principalement) ainsi qu'avec les blocs économiques émergents tels que la Chine ou l'Inde.

- **En 2001** : La dimension environnementale est ajoutée aux objectifs de compétitivité, ce qui n'a pas manqué de susciter la réaction acerbe des industriels.
- **En 2004** : l'évaluation de la SL à mi-parcours. Elle confirme le retard des 25 dans le respect des objectifs de Lisbonne (peu de réformes entreprises, difficultés face aux défis sociaux, démographiques et économiques).
- **En 2005** : la relance de la SL intervient en réaction à l'évaluation de mi-parcours, les 25 décident de s'en tenir à deux objectifs principaux :
 - o Augmentation du taux de croissance (idéal à atteindre 3%)
 - o Augmentation du taux de l'emploi (idéal à atteindre 70%)
- **En 2006** : le Conseil européen, le dernier en date, réaffirme que : « L'éducation et la formation sont indispensables au développement à long terme du potentiel de l'UE en matière de compétitivité, ainsi qu'à la cohésion sociale. »

C'est pourquoi, nos ministres affirment qu'il faut « investir d'avantage dans l'innovation et la connaissance ».

Pour comprendre de quel genre « d'investissement » et de « connaissance » dont parle nos ministres, la suite des conclusions du sommet de Bruxelles sont éclairante :

² Le Conseil européen est l'organe qui rassemble tous les chefs de gouvernements des pays membres de l'Union européenne

³ Voir http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_fr.htm (conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne - mars 2000).

Fédération des Etudiant(e)s Francophones
Note sur la Stratégie de Lisbonne

- « La recherche de l'excellence et de l'innovation à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, notamment par un resserrement des liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises, est vitale. »
 - Pour arriver à cet objectif, le Conseil affirme que « les investissements dans l'éducation et la formation (...) devraient porter en priorité sur les secteurs à haut rendement économique et social. »
 - Toujours dans un souci de recherche de plus de compétitivité, « le Conseil européen invite les États membres à faciliter, dans le respect des pratiques nationales, l'accès des universités à des sources de financement complémentaires, y compris privées, et à lever les obstacles à la constitution de partenariats public/privé avec les entreprises. Il souligne par ailleurs le rôle essentiel des universités et de leur personnel de recherche dans la diffusion et le transfert des résultats de la recherche aux entreprises et par conséquent, la nécessité pour les personnes concernées d'acquérir des qualifications et des compétences en matière de gestion. »⁴
- **Mai 2007** : Sommet de Londres.

⁴ Toutes les citations relatives au Conseil des ministres européens de 2006 sont tirées du document : Conseil européen de Bruxelles, 23 et 24 mars 2006-05-29, conclusions de la présidence – 18 mai 2006 -
http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/89014.pdf

Deux concepts centraux dans la stratégie de Lisbonne

Etre l'économie la plus compétitive, qu'est-ce que ça veut dire?

Les documents européens sont friands d'un nombre important de concepts. Parmi ceux-ci, celui de compétitivité occupe une place de choix. Que veut-il dire concrètement ?

Quand nos ministres affirment : « la situation en Europe se caractérise par l'intensification de la concurrence étrangère ». Que veulent-ils dire ? Tous les citoyens européens seraient en concurrence avec les citoyens américains, japonais ou chinois ?

On peut en douter quant on passe au crible le cœur des mesures proposées par les ministres ou instances européennes. Celles-ci visent avant tout à flexibiliser le marché du travail et donc réduire le coût du travail pour les entreprises, aider les entreprises dans la recherche et développement, rationaliser les dépenses publiques pour pouvoir développer des politiques fiscales plus avantageuses pour les entreprises, etc.

Quand on lit compétitivité de l'Europe, il faut donc, en fait, lire compétitivité des entreprises européennes. Et plus concrètement, cela veut dire la capacité des entreprises à accumuler le plus de profits pour gagner cette guerre concurrentielle.

On peut se poser la question du sort réservé aux citoyens lambda, au bien public dans cette guerre concurrentielle. N'entraîne-t-elle pas toute la société dans une spirale de démantèlement social ?

A la FEF, nous nous alarmons également quant à l'identification quasi absolue des intérêts des entreprises européennes avec les intérêts de l'ensemble de la société européenne. Nous pensons au contraire que les gouvernements doivent concevoir l'économie et la politique comme étant au service des citoyens. Actuellement, ce sont les politiques et les citoyens qui sont au service de l'économie...

Economie de la connaissance ou économie de la méconnaissance?

Dans cette course à la compétitivité, le Conseil européen semble tabler sur le capital humain, atout majeur en Europe. C'est dans ce sens qu'elle introduit le concept « d'économie de la connaissance ». Par ce biais, la SL s'applique également à d'autres

Fédération des Etudiant(e)s Francophones
Note sur la Stratégie de Lisbonne

champs d'action politique que ceux qui lui sont normalement échus. Aujourd'hui, la SL englobe également l'enseignement, compétence normalement réservée exclusivement aux Etats.

La question, à nouveau, avec les concepts généraux des instances européennes est de comprendre ce qu'ils veulent dire concrètement.

Le concept « d'économie de la connaissance » signifie-t-elle une économie basée sur des citoyens ayant eu accès largement à un enseignement humaniste, public, tendant vers la gratuité, bien encadré ? Signifie-t-il que l'enseignement supérieur sera un lieu bien plus accessible et un lieu de plus grande réussite ?

Ou a contrario, ce concept signifie-t-il une économie basée sur une large couche de citoyens ayant une formation de base minimale et une élite intellectuelle ultra compétitive capable de rivaliser en recherche et développement avec les autres blocs économiques ?

L'histoire de la stratégie de Lisbonne, citée ci-dessus, nous permet de douter que la première option soit celle envisagée. En effet, la compétitivité européenne ne nécessite pas de tirer toute la société vers un niveau de qualification élevé. En quoi serait-il 'rentable' qu'un jardinier, que la personne qui remplisse les distributeurs de boissons automatiques, que le steward de rue, que le garçon de café, etc. ait fait 'trop' d'études ? En rien. Si la logique est la compétitivité de notre économie, il faut que nous dépensions juste ce qu'il faut pour toutes ces professions qui ne nécessitent pas une longue formation. Au plus il sera nécessaire de donner une « formation en calculs » aux garçons de café pour qu'ils puissent utiliser les nouvelles pointeuses.

Oui mais notre société compte de moins en moins d'emplois non qualifiés, il faut toujours plus de qualifications. Et bien non. Le développement actuel nécessite qu'un grand nombre de gens aient une maîtrise de base de l'environnement informatique (pour pouvoir travailler et consommer – pensez à votre GSM). Cela ne veut pas dire que tout le monde doit être formé au-delà. Au contraire. Un exemple ? En France, le nombre de travailleurs occupant des emplois non qualifiés, avait chuté de 5 millions à 4,3 millions entre 1982 et 1994. Depuis lors, ce nombre a regagné, dépassant à nouveau la barre des 5 millions d'emplois en 2001.⁵

La logique de la SL, qui motive les changements à apporter à l'enseignement sur base du critère de « faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde », pourrait

⁵ Enquête emploi 1982-2001, INSEE

Fédération des Etudiant(e)s Francophones
Note sur la Stratégie de Lisbonne

rapidement conduire à l'émergence d'une société de la méconnaissance pour le plus grand nombre et une connaissance ultra spécialisée pour une minorité.

Critique de l'application de Lisbonne à l'enseignement supérieur

1. Considérations générales et décryptage de la terminologie

Nous avons vu ci-dessus toute la difficulté d'appréhender la signification concrète des concepts avancés dans les documents européens. Prenons un exemple lié à l'enseignement...

Dans les conclusions du dernier Conseil européen⁶, nous pouvons lire : « Le rythme des réformes doit aussi s'accélérer afin de garantir l'existence de systèmes d'éducation de grande qualité, à la fois efficaces et équitables. »

Trois qualificatifs généraux, apparemment inoffensifs, méritent d'être décryptés : « de grande qualité », « efficaces » et « équitables ». Que veulent-ils dire exactement ?

Un système d'éducation de grande qualité ?

Qui serait contre un enseignement de qualité ? Personne. Pourtant, nos dirigeants posent rarement les trois questions suivantes quand ils parlent de « qualité » :

- Qui définit les critères de qualité ? Comment sont-ils définis ? Sur base de quel critère ? De quelle qualité parle-t-on ?
- Pourquoi un tel souci pour la qualité alors que le système d'enseignement supérieur européen est jugé parmi les meilleurs au monde ?
- Que fait-on des institutions qui perdent la bataille de la qualité ?

Pour répondre à la première question, observons ce que dit la Commission européenne : « (...) tous les investissements consacrés à l'assurance de la qualité (...) ne seront efficaces que là où la priorité est donnée à la réforme des cursus en fonction des besoins de l'économie et de la société ». ⁷

Ce qui veut dire que les investissements consacrés au développement de la qualité seront valorisés lorsqu'ils répondront aux besoins de l'économie. Ce qui est logique quand on comprend la stratégie de Lisbonne. Cela veut dire que les critères de qualité seront

⁶ Il s'agit du Conseil européen de mars 2006

⁷ Investir efficacement dans l'éducation et la formation : un impératif pour l'Europe – Communication de la commission – 10.01.2003 – COM(2002) 779

Fédération des Etudiant(e)s Francophones
Note sur la Stratégie de Lisbonne

avant tout déterminés dans leur capacité à évaluer si un enseignement donné répond aux objectifs de la SL, à savoir faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde. N'est-ce pas pour le moins réducteur pour l'enseignement ? L'enseignement de « qualité » n'aurait-il que pour but d'être vecteur de l'accroissement des profits des entreprises européennes ? Nous sommes donc confrontés ici aux problèmes de la définition de la qualité en fonction des choix de société posés. Or, nous avons vu que les choix avancés par la SL laissent peu de place au développement des services publics, à une société socialement plus juste, etc.

Pour répondre à la deuxième question, écoutons à nouveau la Commission : « Les moyens de financement supplémentaires doivent avant tout permettre de donner des incitations et des moyens aux universités (il y en a dans tous les systèmes) et aux groupes/individus (il y en a dans toutes les universités) qui ont la volonté et la capacité d'innover, de réformer et d'atteindre un haut niveau de qualité dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services. À cet effet, le financement doit être davantage fondé sur la concurrence dans le domaine de la recherche et davantage lié aux résultats dans le domaine de l'éducation [outputfinanciering]. » Ceci est d'autant plus urgent que « La plupart des universités sont largement dépendantes de l'État et mal préparées à la course mondiale au talent, au prestige et aux ressources. »⁸

L'organisation d'un système européen déterminant la qualité d'une institution, en vue de plus de compétitivité, aura pour conséquence de renforcer le développement inégal des universités à travers la compétition. Les universités bien classées dans l'échelle de qualité pourront attirer encore plus de moyens de l'Etat. Les universités et hautes écoles en haut de l'échelle de qualité attireront également plus de moyens externes : les entreprises passeront de gros contrats de recherche avec les universités leur offrant les meilleurs services et ayant la meilleure réputation. Le crédit d'une université de prestige est un atout important pour vendre un produit. Ensuite, ces universités « de top niveau » attireront les meilleurs chercheurs et les étudiants les plus nantis dont les parents seront prêts à payer des fortunes pour mettre leurs enfants dans ce qu'il y a de 'mieux'. Tous les systèmes de 'qualité' qui reçoivent tant de soutien actuellement serviront surtout à accentuer la compétition et à créer des universités de top niveau. Ce qu'on ne dit pas, c'est que le nombre de ces universités sera très limité. Elles ne seront accessibles qu'à un nombre tout aussi limité d'étudiants.

⁸ Mobiliser les cerveaux européens: permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne - Communication de la commission - {SEC(2005) 518} | 20 avril 2005

Tout ceci nous permet de répondre à la troisième question. Le système de qualité préconisé par la stratégie de Lisbonne est un système basé sur la compétition dans un environnement sous-financé. Celui-ci conduit inévitablement à un système hiérarchisé où la qualité made in Lisbonne sera réservée à une minorité et une qualité de seconde voir troisième ou quatrième catégorie est réservée à l'immense majorité.

Pourquoi ne pas encourager la coopération plutôt que la compétition et le refinancement public plutôt que le sous-financement ?

Un système d'éducation efficace ?

A nouveau, pour bien comprendre la stratégie de Lisbonne, il importe de comprendre ce qui se cache derrière le mot 'efficace' et dans quel but il est utilisé.

« Pour attirer davantage de moyens financiers, les universités doivent avant tout convaincre les parties prenantes - **pouvoirs publics, sociétés, ménages** - que les ressources existantes sont utilisées efficacement et que des ressources nouvelles créeraient de la valeur ajoutée qui leur profiterait. »⁹

Le souci d'efficacité sert avant tout donc à permettre aux universités d'attirer de nouvelles sources de financement, de sources de financement privé. L'efficacité veut donc dire ici prouver que l'investissement d'un tiers va lui profiter sous forme de valeur ajoutée.

Un système d'éducation équitable ?

« L'idée d'équité est que tous les étudiants doivent avoir des chances égales de réussir, que le succès d'un certains nombre de caractéristiques personnelles comme la motivation, le désir, l'effort et dans une certaine mesure les capacités. »¹⁰ Voilà comment s'expriment les experts de la Commission. Dans l'interprétation la meilleure, cela veut dire que l'enseignement ne devrait plus dépendre de l'origine sociale.

Il est à souligner que cet objectif est un recul profond en terme d'ambition sociale. « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de

⁹ Mobiliser les cerveaux européens: permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne - Communication de la commission - {SEC(2005) 518} | 20 avril 2005

¹⁰ Implementation of "education & training 2010" work programme, working group e "making the best use of resources", European Commission, 2004

Fédération des Etudiant(e)s Francophones
Note sur la Stratégie de Lisbonne

chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. »¹¹ Voilà comment la plupart des pays européens définissaient leurs ambitions sociales jusqu'il y a peu.

Enfin, au-delà des déclarations d'intentions, aucune des mesures préconisées pour favoriser plus d'équité n'ont fait leur preuve. Au contraire, on affirme, par exemple, que la gratuité n'a pas d'efficacité pour l'équité et qu'il conviendrait de la supprimer pour la remplacer par des droits d'inscription accompagnés de prêts d'études pour les plus démunis. Cependant, il n'est prouvé nulle part que cette mesure soit plus « équitable ».

Sur base de ce qui précède, nous pouvons conclure qu'il nous faudra prendre avec la plus grande prudence la terminologie des documents européens qui peuvent sembler, a priori, inoffensive.

¹¹ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (plus connu sous le nom de Pacte de New York). Il entre en vigueur en 1976 et est toujours d'application aujourd'hui.

2. Menaces directes pour notre système d'enseignement supérieur

Augmentation des frais d'études

Dans la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne suggère régulièrement aux Etats membres d'augmenter les frais d'études : « *les États membres devraient mettre en place les conditions et les incitations requises pour engendrer des investissements publics et privés plus importants, notamment, le cas échéant, au moyen de droits d'inscription, combinés à des mesures financières d'accompagnement pour les personnes défavorisées.* »¹²

Elle tente de les convaincre en utilisant différents arguments.

Augmenter le minerval constituerait une source financière supplémentaire pour combler l'investissement public en matière d'éducation. En effet, « Aucune tendance claire à la hausse du financement *public* n'a pu être observée; il existe par contre un net déficit au niveau du financement *privé*. »¹³

Ce type de raisonnement est pour le moins surprenant :

- d'un côté on constate qu'aucune augmentation du financement public n'est observée. C'est un fait établi et à ne pas remettre en question.
- de l'autre côté on constate que le financement privé est trop faible. C'est un fait établi à remettre en question.

La différence de traitement entre ces deux observations n'est aucunement motivée. Pourquoi le financement public de l'enseignement ne devrait-il pas repartir de l'avant et augmenter ?

Pourquoi les étudiants et/ou leurs parents devraient payer des droits inscriptions importants ? Pourquoi s'éloigner des objectifs du Pacte de New York ? Pourquoi le refinancement de l'enseignement devrait se faire sur le dos des étudiants ? Pourquoi ne pas continuer un système basé sur une imposition équitable¹⁴ permettant de fournir des services publics de qualité tendant véritablement vers la gratuité.

¹² Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation, communication de la commission au conseil et au parlement européen - Bruxelles, le 8.9.2006 COM(2006) 481 final

¹³ Investir efficacement dans l'éducation et la formation : un impératif pour l'Europe – Communication de la commission – 10.01.2003 – COM (2002) 779

¹⁴ On parle ici des impôts (progressifs) sur les personnes physiques, l'impôt sur les revenus des plus-values boursières, l'impôt sur la fortune, etc.

Fédération des Etudiant(e)s Francophones Note sur la Stratégie de Lisbonne

La Commission continue en affirmant : « Il semble également, selon les données disponibles, que les effets des droits d'inscription sur le marché puissent améliorer la qualité de l'enseignement et de la gestion dans les universités et renforcer la motivation des étudiants. »¹⁵

Il est clair qu'une université dotée de plus de moyens permettrait d'améliorer la qualité. Il ne faut pas être grand clerc pour le comprendre. Cependant, pourquoi cet argent devrait-il provenir des étudiants ?

Concernant la motivation, on peut se demander sur quelle étude la Commission se base. Outre le fait qu'on isole un paramètre sans tenir compte des autres effets d'une mesure, la manière dont la Commission sort des études pour « prouver » ses affirmations frise la manipulation et le parti pris idéologique¹⁶.

La FEF réitère la responsabilité politique et publique du gouvernement en matière d'enseignement. La démocratisation de l'enseignement supérieur passe par l'accessibilité de celui-ci à tous et toutes et donc doit s'inscrire dans une logique de gratuité.

En concert avec la note « promotion de la réussite », la FEF rappelle que des droits d'inscriptions importants ne jouent pas un rôle moteur en matière de motivation mais au contraire constitue un obstacle de plus à l'accès et à la poursuite d'études.

Remplacement des bourses par des prêts d'études

Contrairement à ce que le Commission propose, la FEF s'oppose au système de prêts d'études qui accentue le statut déjà précaire de l'étudiant et du jeune travailleur étant donné qu'il le contraint dès son premier emploi à rembourser les dettes accumulées durant ses études. Ce qui n'a pour effet que de retarder sa prise d'autonomie et de renforcer le caractère précaire de son statut. Par ailleurs, des études démontrent que ces prêts handicapent davantage les jeunes femmes. En effet, celles-ci bénéficient d'un salaire inférieur à celui que perçoivent les hommes et remboursent donc plus longtemps pour un prêt d'un même montant.

En outre, la perspective de devoir rembourser des dettes le premier salaire en poche n'incite pas les jeunes à poursuivre des études d'enseignement supérieur. Les étudiant(e)s issus de milieux

¹⁵ Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation, communication de la commission au conseil et au parlement européen - Bruxelles, le 8.9.2006 COM (2006) 481 final

¹⁶ Nico Hirtt, Quand la Commission se soucie d'équité, 18 février 2007, http://www.ecoledemocratique.org/article.php?id_article=385

socio-économiques moins favorisés hésitent plus encore à s'engager dans ce type d'études.

Concentration sur les bénéfices économiques

Les stratégies économiques influencent sensiblement l'enseignement supérieur en ce qui concerne la demande de main d'oeuvre qualifiée et de recherche. La FEF réitère son opposition à la valorisation des filières économiques au détriment des autres (Sciences Humaines, ...). Au contraire, elle plaide pour une offre d'enseignement et de recherche variée et de qualité.

La FEF dénonce dans ce cadre l'instrumentalisation de la recherche scientifique pour servir ces stratégies économiques, instrumentalisation qu'elle constate par l'orientation donnée aux financements tant au niveau européen (programme-cadre 2007) qu'au niveau belge et communautaire (augmentation du poids des industriels au sein du FRIA¹⁷). Cette dénaturation des financements provoque en effet une disparition progressive de la recherche fondamentale au profit de la seule recherche appliquée en entreprise !

Excellence et élite

La SL promeut des réformes politiques qui forcent les institutions d'enseignement supérieur à entrer en compétition pour obtenir des apports financiers, pour avoir les meilleurs étudiant(e)s, professeurs, chercheur(se)s cherchant à promouvoir l'élitisme. La FEF réitère son opposition à un système tel que celui promu par la SL qui entraîne une compétition entre les établissements d'enseignement supérieur au niveau national et européen. Dès à présent, nous remarquons les effets de cette compétition par une volonté politique et académique de rationaliser l'offre d'enseignement supérieur en Communauté française au détriment d'une variété d'enseignements de qualité.

En outre, la FEF s'oppose à un enseignement établissant « l'élite de la connaissance ». Ce concept renforce les élites culturelles et socio-économiques déjà présentes dans la société. Au lieu de reproduire les inégalités sociales, la FEF réclame un système égalitaire pour tous les citoyen-ne-s et étudiant-e-s.

¹⁷ Fonds pour la formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture

3. La Méthode Ouverte de Coordination (MOC)

Officiellement, l'UE a un rôle très limité en matière d'éducation. Les articles 149 et 150 du traité européen stipulent que l'UE doit contribuer à un enseignement de qualité. Par ailleurs, elle doit promouvoir la coopération entre les Etats membres et la mobilité, tout en respectant la responsabilité de ceux-ci en matière de contenus et d'organisation des systèmes d'enseignements.

Cependant, la SL interfère au nom de la « société de la connaissance » dans la gestion publique des Etats membres en matière d'enseignement. En outre, en 2005 lors de la relance de la SL, les objectifs sociaux ont été relayés au second plan. Pourtant, le programme de relance de la SL stipule clairement : « *la finalité de la SL est le bien être durable de tous les citoyens qui vivent dans l'UE*¹⁸ [...] ». Toutefois, il prévoit de « *miser tout particulièrement sur la connaissance et l'innovation*¹⁹ ». A ce moment-là, la SL s'occupe prioritairement de son objectif macro-économique au détriment du social et de l'environnemental. Elle confirme également par là sa volonté d'influencer les politiques nationales d'enseignement.

La MOC est l'outil qui permet à la Commission d'interférer dans les politiques nationales. En matière de processus démocratique, seuls contribuent les organes législatif (Commission) et exécutif (Conseil européen) à l'élaboration de la MOC. Ainsi les députés, représentants des citoyens européens, sont exclus de toute consultation. La FEF remet donc en question la légitimité démocratique du processus de Lisbonne.

La FEF dénonce le risque de voir la terminologie managériale utilisée par la MOC, qui apparaît comme neutre et non idéologique, remplacer les concepts politiques d'égalité, de démocratie et de participation. Par ailleurs, la FEF dénonce une autre dérive possible dans le fait que les « meilleures » pratiques soient les plus rentables et non les plus progressistes.

4. Rôle des étudiant-e-s dans Lisbonne

La FEF comme organe de représentations des étudiants refusent de participer à l'implantation de la stratégie de Lisbonne.

La FEF en appelle à nos ministres, nos députés, les citoyens et associations à mettre en œuvre une stratégie alternative basée sur

¹⁸ Consulter le document intitulé « La relance de la stratégie de Lisbonne », publié le 23/03/05, sur le site de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE.

¹⁹ *Idem*

Fédération des Etudiant(e)s Francophones
Note sur la Stratégie de Lisbonne

les objectifs du Pacte de New York de démocratisation toujours plus grand de l'enseignement.

Cependant, la FEF réclame que les étudiants soient informés et consultés avant toute décision les concernant. La FEF réclame la prise en considération de leur légitimité démocratique dans le processus décisionnel.

C'est pourquoi la FEF doit continuer à être attentive au déroulement du processus afin d'être prête à réagir et à s'adapter aux changements qu'occasionnera la SL dans l'enseignement supérieur et dans le quotidien de ses étudiant-e-s. Ce qui signifie d'une part, un travail en terme de contenu et de lobby, et d'autre part, un programme complet d'informations, de formations et de sensibilisation afin de conscientiser les étudiant-e-s au sujet.

**Une seule revendication:
accepter toutes nos revendications!²⁰**

La FEF conclut son argumentaire relatif à la stratégie de Lisbonne en évoquant une série de points essentiels sur lesquels de nombreux efforts restent à faire. Elle rappelle également le combat mené ultérieurement et l'importance de préserver les acquis en matière de démocratisation de l'enseignement supérieur.

La FEF rejette la Stratégie de Lisbonne en ce qu'elle est un processus qui conduit à :

- Détourner les Etats européens des objectifs de démocratisation de l'enseignement initié par le Pacte de New York.
- Penser l'enseignement et la recherche uniquement comme des moyens permettant d'augmenter la compétitivité des entreprises européennes.
- Penser l'enseignement et la recherche comme instruments dans une guerre économique.
- Mettre en place un système d'enseignement et de recherche basé sur la compétition et non la coopération internationale.
- Hiérarchiser toujours plus l'enseignement supérieur vers un enseignement d'élite pour une minorité et un enseignement de seconde zone pour le reste
- Privatiser l'enseignement supérieur via l'introduction ou l'augmentation du minerval et via le financement de l'enseignement et de la recherche par le monde de l'entreprise.

La FEF plaide pour une stratégie européenne durable et alternative qui est basée sur la coopération internationale, le développement de services publics de qualité et performant, le respect de l'environnement, la solidarité et les objectifs sociaux de démocratisation synthétisés dans le Pacte de New York.

Nous prôtons davantage d'investissement public dans la démocratisation de l'enseignement afin de garantir davantage de participation à l'enseignement supérieur, davantage de qualité et d'égalité.

Nous appelons le gouvernement de la Communauté française à prendre ses responsabilités de gestionnaire public de l'enseignement supérieur en soutenant le caractère démocratique, participatif et égalitaire de celui-ci non seulement aux niveaux communautaire et fédéral mais aussi au niveau européen.

²⁰ Toute coïncidence ou ressemblance avec des personnages réels n'est ni fortuite ni involontaire

Annexe : Méthode ouverte de coordination²¹

Afin de mettre en place sa nouvelle stratégie économique, l'UE a recours à un nouvel outil : la méthode ouverte de coordination. Elle s'articule autour de 4 étapes :

Dans un premier temps, des objectifs sont fixés au niveau européen. Ensuite, on établit des indicateurs permettant de d'évaluer les performances des Etats membres, qui seront échelonnées (benchmarking²²) pour permettre une comparaison et envisager un échange des meilleures pratiques. Dans un troisième temps, chaque Etat membre est chargé de constituer un plan d'action national (PAN), de manière à concrétiser les objectifs (déterminés au niveau européen) au niveau national. Finalement, on procède à une évaluation.

Les indicateurs sont à la fois la traduction quantitative des objectifs et le cap à atteindre pour 2010. Fixés au nombre de 117 en 2000, ils ont été revus à la baisse pour ne plus être que 14 en 2005. Cette méthode applique des techniques de management économique à la gouvernance publique. C'est une manière pour l'UE d'influencer les politiques nationales pour des matières dans lesquelles elle n'est pas compétente et d'accélérer la dynamique d'intégration. Même si la MOC est un outil de coordination « non contraignant », ce qui signifie que si un Etat membre ne respecte pas les objectifs, aucune mesure judiciaire ne peut l'y contraindre.

Toutefois, l'étape finale de cette méthode, nommée « désignation-accusation-blâme » (naming-faming- shaming), est l'appréciation que rend la Commission en nommant les bonnes et mauvaises pratiques et en proclamant des gagnants et des perdants. C'est à cet instant précis que l'UE se dote d'un outil de « contrainte ». La pression des paires et l'objectif de gagner une réputation internationale alimentent la dynamique de la SL. La Commission parvient ainsi à ce que certains Etats membres, craignant d'être critiqués sur la scène internationale, mettent en œuvre des réformes nationales pour répondre aux objectifs de Lisbonne.

²¹ Toute ressemblance avec le mouvement ouvrier chrétien serait fortuite et involontaire. Nous déclinons toute responsabilité dans cette affaire comme dans l'AWIPH !

²² Au départ, il s'agit d'une méthode exclusive au secteur privé, elle permet de comparer les performances des entreprises. Ensuite, elle sera utilisée pour comparer les performances des politiques publiques (Eurosystème).

Bibliographie

Articles de presse

- ✦ FALZON (P.), « La 'stratégie de Lisbonne' plantée sur son versant libéral », *L'Humanité*, 19/03/05.
- ✦ BREHON (N.-J), « Où est passée la stratégie de Lisbonne ? », *Le Monde*, 3/05/06.
- ✦ RICARD (P.), « Sommet sans vraie ambition dans une Union en panne de compétitivité économique », *Le Monde*, 24/03/06.
- ✦ GAFFARD (J.L), « La stratégie de Lisbonne dans l'impasse », *Alternatives économiques*, avril 2006, n°246.

Sites internet

- ✦ Site de la Commission européenne (conclusions des présidences des Conseils européens de 2000, 2001 et 2006 + communication « Passons à la vitesse supérieure – partenariat pour la croissance et l'emploi », COM 2006/30, 27/01/06 + rapport de situation annuel CE stratégie de Lisbonne 2006 (FAQ).) :
http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_fr.htm
- ✦ Site de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (documents de travail sur la relance de la stratégie de Lisbonne) :
http://www.eu2005.lu/fr/actualites/documents_travail/2005/03/22lisboa/index.html
- ✦ Site de la présidence autrichienne de l'Union européenne (Presidency conclusions on the social dimension of the revised Lisbon strategy, 19-21/01/06) :
http://www.eu2006.at/fr/Policy_Areas/European_Council/Lissabon.html
- ✦ Site du Service Public fédéral belge des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (Position de la Belgique sur le CE printemps 2006) :
<http://www.diplomatie.be/fr/policy/Europa/lisbonStrategy/details.asp?TEXTID=17347>

Divers

- ✦ POCHET (P.), « Méthode ouverte de coordination et modèle social européen », note de recherche, Institut d'études européennes, Université de Montréal, septembre 2001.
- ✦ ESIB - The National Unions of Students in Europe, "The Lisbon Process", handbook for student unions, may 2006 + version 2.